

Inauguration de la passerelle du Croquart
Jeudi 11 décembre 2025 – Clairmarais – Canton de St Omer

Proposition d'éléments de langage

■ Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, une structure indispensable pour fédérer autour de la préservation du patrimoine naturel et paysager

Le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale est devenu au fil des années un acteur reconnu et apprécié par les communes et les intercommunalités. Il regroupe au total pas moins de 154 communes dont l'immense majorité est dans le Pas-de-Calais.

Il est un acteur utile pour mettre en place des projets, grâce à une aide précieuse à l'ingénierie sur des projets environnementaux par exemple et aux leviers qu'il sait activer pour obtenir des subventions ou tout simplement parfois pour créer les synergies indispensables à la mise en œuvre de ces mêmes projets. Il est surtout un acteur primordial de la préservation des paysages et de notre patrimoine naturel.

Il est également un acteur très important pour donner à nos territoires l'occasion de développer une vision commune et une identité pour les communes et les habitants.

Un acteur, enfin, avec lequel le Département a le plaisir de travailler régulièrement, car les projets qu'il développe s'intègrent souvent dans nos priorités et dispositifs et en découlent fréquemment des demandes de subvention au Département. On citera aussi le travail commun avec EDEN 62 et le Département sur le territoire du Grand Site de France où il est un partenaire important.

■ Le Marais audomarois, une richesse à préserver

Le Marais audomarois est un des secteurs géographiques stratégiques du Parc mais aussi de notre département.

Ce n'est pas pour rien a obtenu le classement « réserve mondiale de biosphère » le 28 mai 2013 par l'UNESCO. Depuis 12 ans, ce label a fait preuve de son utilité et de son importance. Il est venu consacrer la richesse écologique et paysagère de ce territoire et permis de développer une dynamique d'animation globale associant le maximum d'acteurs et permettant de concilier au mieux protection de l'environnement, aménagement du territoire, amélioration du cadre de vie des habitants, développement touristique et pratiques culturelles, c'est-à-dire l'ensemble de ce que ce territoire présente comme enjeux.

C'est donc naturellement que le Département est très largement investi dans la préservation du Marais audomarois, à travers son soutien au Parc bien entendu mais aussi bien au-delà, avec l'action d'EDEN 62 qui entretient, gère et aménage la majeure partie des sites naturels du secteur ou encore dans le cadre de la contractualisation que le Département a participé à impulser avec plusieurs partenaires concernés par la défense de ce site : le contrat de territoire "les Acteurs du Marais audomarois" se traduit notamment par la restauration des infrastructures (sentiers, berges, passerelles ou certains ponts) et la réalisation d'études et/ou d'actions destinées à la sauvegarde de la faune et de la flore.

Ce qui fait la richesse du Marais audomarois, c'est aussi qu'il a su conserver sa vocation agricole. Nous n'oublions donc pas de prendre en compte les maraîchers dans les aménagements qui sont réalisés car ce sont aussi eux qui font vivre et qui façonnent le marais.

Aménager pour rendre accessible au plus grand nombre notre patrimoine naturel

Le remplacement de cette passerelle vient répondre à l'ensemble des enjeux du marais et notamment à celui de conforter son accessibilité pour tous et au plus grand nombre.

C'est l'état d'esprit qui préside l'action du Département : que chacun puisse profiter du meilleur cadre de vie. La possibilité de bénéficier d'un espace naturel à proximité de chez soi y participe grandement, à condition qu'il soit accessible à tous. Il n'est pas question de mettre sous cloche des espaces. La nature, les paysages, notre environnement n'ont de sens que si chacun peut en bénéficier. C'est aussi cela qui rend acceptable notre action pour la biodiversité et qui permet d'en assurer la pérennité : la partager pour en faire reconnaître l'importance pour la population.

C'est ce qui nous a conduit à ouvrir les sites d'espaces naturels sensibles avec EDEN 62 sur chaque territoire en aménageant des sentiers de promenade sécurisés qui permettent de se ressourcer et de découvrir les richesses du Département en matière de faune et de flore. Des espaces de respiration d'autant plus importants d'ailleurs près des zones urbaines : on peut penser ici à l'ex bassin minier où nous avons fait des terrils des lieux de pleine nature ouverts au public.